REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Revue annuelle, publiée par :

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),

Autorisation : Arrêté N° 2011 - 008/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP

Modifiée par l'Arrêté N° 2013-044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP

Sous la direction du :

Pr Elisabeth A. GNANSOUNOU FOURN

Editions Africatex Médias,

01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.

Vol 2, N°11 – JANVIER 2021, ISSN 1840 - 6874

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Revue annuelle, publiée par :

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),

Autorisation : Arrêté N° 2011 - 008/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP

Modifiée par l'Arrêté N° 2013-044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP

Sous la direction du :

Pr Elisabeth A. GNANSOUNOU FOURN

Editions Africatex Médias,

01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.

Vol 2, N°11 – JANVIER 2021, ISSN 1840 - 6874

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN
(IUP),
Autorisation : N° 2011 - 008/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP
Modifiée par l'Arrêté N° 2013-044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP
Site web : www.iup-universite.com

Sous la Direction du :

Pr Elisabeth A. GNANSOUNOU FOURN

Vol 2, N°11 – JANVIER 2021, ISSN 1840 - 6874

Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Copyright : **IUP / Africatex média**

- Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

- *No part of this journal may be reproduced in any form, by print, photo-print, microfilm or any other means, without written permission from the publisher.*

ISSN 1840 – 6874

Bibliothèque Nationale,
Porto-Novo, République du Bénin.

Impression
Imprimerie Les Cinq Talents Sarl,
03 BP 3689, Cotonou, République du Bénin
Tél. (+229) 21 05 33 16 / 97 98 19 23.

Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.

JANVIER 2021

RIRCED

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT

Vol. 2, N° 11, JANVIER 2021, ISSN 1840 – 6874

COMITE DE REDACTION

- Directeur de Publication :

  Pr Elisabeth A. GNANSOUNOU FOURN,
  Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
  Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, Bénin.

- Rédacteur en Chef :

  Dr (MC) Innocent C. DATONDJI,
  Maître de Conférences des Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

- Rédacteur en Chef Adjoint :

  Dr Laurent ADJAHOUHOUE,
  Maître-Assistant de Socio-anthropologie de Développement des Universités (CAMES), Département de Sociologie, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, Bénin.

- Secrétaire à la rédaction :

  Dr Elie YEBOU,

  Maître-Assistant des Sciences du Langage et de la Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

COMITE SCIENTIFIQUE DE LECTURE

Président:

Pr Cyriaque C. S. AHODEKON
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport (INJEPS), Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Membres :

Pr Gabriel C. BOKO,
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Institut de Psychologie et de Sciences de l'Education, Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Pr Médard Dominique BADA
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département des Sciences du Langage et de la Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication, Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Akanni Mamoud IGUE,
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département des Sciences du Langage et de la Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Pr Augustin A. AINAMON
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Ambroise C. MEDEGAN
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Laure C. ZANOU,
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Pr Julien K. GBAGUIDI,
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLC), Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Dr (MC) Euloge GBADUIDI,
Maître de Conférences des Universités (CAMES), Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLC), Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Dr (MC) Célestin Y. AMOUSSOU,
Maître de Conférences des Universités (CAMES), Département d'anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Dr Lucien AGBANDJI,
Maître-Assistant de Sociologie de Développement des Universités (CAMES), Département de Sociologie, Institut Universitaire Panafricain (IUP),
Porto-Novo, Bénin.

Dr Armand ADJAGBO,
Maître-Assistant des Universités (CAMES), Université de Parakou (UP), Parakou, Bénin.

Dr Mathieu AVOUTOU,
Maître-Assistant des Universités (CAMES), Faculté des Sciences économique, Université de Parakou (UP), Parakou, Bénin.

CONTACTS

Madame le Directeur de publication,

Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED)
Institut Universitaire Panafricain (IUP),

Place de l'Indépendance, Avakpa -Tokpa,

01 BP 3950, Porto – Novo, Rép. du Bénin ;

Tél. (+229) 97 29 65 11 / 65 68 00 98 / 95 13 12 84 /

99 09 53 80

Courriel : iup.benin@yahoo.com /

presidentsonou@yahoo.com

Site web: www.iup.universite.com /www.iup.educ.bj

LIGNE EDITORIALE ET DOMAINES DE RECHERCHE

1. LIGNE EDITORIALE

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED) est une revue scientifique internationale multilingue (français, anglais, allemand, espagnol, portugais et yoruba). Les textes sont sélectionnés par le comité de rédaction de la revue après avis favorable du comité scientifique de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain, international et de leur rigueur scientifique. Les articles à publier doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

- **La taille des articles**

Volume : 18 à 20 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture : 12, Time New Roman.

- **Ordre logique du texte**

- Un TITRE en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un Résumé en français qui ne doit pas dépasser 6 lignes ;

Les mots clés ;

Un résumé en anglais (Abstract) qui ne doit pas dépasser 6 Lignes ;

Key words ;

Introduction ;

Développement ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et/ou sous titrées ainsi :

- Pour le **Titre** de la première section

1.1. Pour le Titre de la première sous-section

Pour le **Titre** de la deuxième section

1.2. Pour le Titre de la première sous-section de la deuxième section etc.

- **Conclusion**

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la Recherche.

- **Bibliographie**

Les sources consultées et/ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulée :

- **Bibliographie.**

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : Nom, Prénoms (ou initiaux), Titre du livre (en italique)
Lieu d'édition, Editions, Année d'édition.

Pour un article : Nom, Prénoms (ou initiaux), ″Titre de l'article″ (entre griffes) suivi de in, Titre de la revue (*en italique*), Volume, Numéro, Lieu d'édition, Année d'édition, Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

- **La présentation des notes**
- La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.
- Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets « ».
- Les titres d'articles sont entre griffes ″ ″. Il faut éviter de les mettre en italique.
- La revue RIRCED s'interdit le soulignement.
- Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante :

Prénoms (on peut les abréger par leurs initiaux) et nom de l'auteur, Titre de l'ouvrage, (s'il s'agit d'un livre) ou ″Titre de l'article″, Nom de la revue, (Vol. et n°1, Lieu d'édition, Année, n° de page).

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB / Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique et de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. L'administration et la rédaction de la revue sont les seuls habilités à publier les textes retenus par les comités scientifiques et de relecture. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques…doit respecter le format (format : 15/21) de la mise en page de la revue RIRCED.

Tous les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante : iup.benin@yahoo.com ou presidentsonou@yahoo.com

NB : Un auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue RIRCED participe aux frais d'édition par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part et une copie de la revue publiée à raison de cinquante mille (50 000) francs CFA pour les francophones ; cent mille (100 000) francs CFA pour les anglophones de l'Afrique de l'Ouest ; 180 euros ou dollars US.

2. DOMAINES DE RECHERCHE

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED) est un instrument au service des chercheurs qui s'intéressent à la publication d'articles et de comptes rendus de recherches approfondies dans les domaines ci-après :

- Communication et Information,
- Education et Formation,
- Développement et Economie,
- Sciences Politiques et Relations Internationales,
- Sociologie et Psychologie,
- Lettres, Langues et Arts,
- sujets généraux d'intérêts vitaux pour le développement des études au Bénin, en Afrique et dans le Monde.

Au total, la RIRCED se veut le lieu de rencontre et de dissémination de nouvelles idées et opinions savantes dans les domaines ci-dessus cités.

LE COMITE DE REDACTION

EDITORIAL

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED), publiée par l'Institut Universitaire Panafricain (IUP), est une revue ouverte aux Enseignants-Chercheurs et Chercheurs des universités, instituts, centres universitaires et grandes écoles.

L'objectif visé par la publication de cette revue dont nous sommes à la onzième publication est de permettre aux collègues Enseignants-Chercheurs et Chercheurs de disposer d'une tribune pour faire connaître leurs travaux de recherche. Cette édition a connu une modification en générale et en particulier au niveau du comité de rédaction où le Professeur Titulaire Elisabeth A. GNANSOUNOU épouse FOURN, devient le Directeur de Publication, le Dr (MC) Innocent C. DATONDJI reste le Rédacteur en Chef et le volume de la revue passe au numéro 2.

Le comité scientifique de lecture de la RIRCED est présidé par le Professeur Cyriaque C. S. AHODEKON. Il compte neuf membres dont huit (08) Professeurs Titulaires et un (01) Maître de Conférences.

Pr Elisabeth A. FOURN GNANSOUNOU

3. CONTRIBUTEURS D'ARTICLES

N°	*Nom et Prénoms*	*Articles contribués et Pages*	*Adresses*
1	**Dr KODJO SONOU Gbègninou Théophile**	Social functions of education in Africa with Republic of Benin as case study **24-71**	Département d'Anglais, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, Bénin presidentsonou@yahoo.com
2	**Dr BIDOUZO SOGNON-DES Nounangnon Judith**	Héroïsme et ésotérisme dans les contes initiatiques d'Amadou Hampaté Bâ **72-117**	Université d'Abomey-Calavi judithbidouzo@yahoo.fr
3	**ASUMU Leo Otimeyin**	Nation building and the challenges of security and development in Nigeria **118-143**	Department of Political Science and Diplomatic Studies, Bowen University, Iwo. E-mail: timmeyasumu@yahoo.com

4	**FADONOUGBO Yvette [1]** **&** **MOUZOUN Dénis [2]**	Accessibilité aux soins obstétricaux à Sèmè-Kraké face aux enjeux socioéconomiques du milieu frontalier **144-167**	Département de Sociologie-Anthropologie ; Laboratoire d'Analyse et Recherche Religions Espaces et Développement (LARRED) ; Université d'Abomey-Calavi
5	**TOUKO Franklin D. G.**	La diplomatie béninoise dans la coopération décentralisée à Porto-Novo au Bénin **168-207**	Département de l'Administration Générale et des Relations Internationales (DAGRI) ; Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, Bénin toukofranklin23@gmail.com
6	**YAMBODE Houévo Diane Blandine**	The Portrayal of Children in Victorian Literature: A Case Study of Charles Dicken's *Oliver Twist*	Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espace, Culture et Développement »,

		208-255	**Université d'Abomey-Calavi, Bénin**
7	**ORICHA Sévérin & DOSSOU-ABATA Issiaka H.**	When friendship becomes exploitation, is kipling to be blamed? **256-278**	Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement » (EDP-ECP) de l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
8	**ADANDE Kayode**	The moral growth of George Eliot's heroines: a critical study **279-334**	English Department, University of Abomey Calavi (UAC), Benin E-mail :
9	**SETHO Hugues Pascal S[1].** **Dr (MC) GBAGUIDI Arnaud[2].**	Connaissances, attitudes et pratiques des populations des départements de l'atlantique, du Borgou et du Zou au Bénin, face à la propagation des fièvres hémorragiques virales Lassa. **335-382**	[1] Ecole Doctorale Pluridisciplinaire, Espaces, Culture et développement, Université d'Abomey-Calavi; [2] Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS),

	Dr HOUETO David S.[3]		Département des Sciences et Techniques des Activités Socio-Educatives, Centre d'Etudes et de Recherches en Education et en Interventions sociales pour le Développement (CEREID / INJEPS / UAC) [3] École Nationale de Formation des Techniciens Supérieurs en Santé Publique et en Surveillance Épidémiologique (ENATSE), Université de Parakou
10	**Dr TIJANI Yunus Oladejo**	Rareté des stages de recyclage pour les professeurs de français du secondaire **383-401**	Département de français, Faculté des Arts,Université d'Ilorin, Ilorin, Kwara State, Nigeria.

LA DIPLOMATIE BENINOISE DANS LA COOPERATION DECENTRALISEE A PORTO-NOVO AU BENIN

Franklin Déo-Gracias TOUKO
Département de l'Administration Générale et des Relations Internationales (DAGRI) ;
Institut Universitaire Panafricain (IUP)
Porto-Novo, République du Bénin
toukofranklin23@gmail.com

RESUME

Le développement est un défi que chaque Etat du monde essaie de relever. Au Bénin, parmi les stratégies de développement mises en place par le gouvernement figure la coopération. L'Etat par le processus de la décentralisation a légué certaines de ses prérogatives à la base. Le décret n°2005-764 du 09 Décembre 2005 portant définition et modalités de la Coopération Décentralisée en République du Bénin autorise les communes à rentrer en partenariat avec d'autres collectivités territoriales extérieures. Nonobstant, les réalisations issues de cette pratique dans la ville, l'impact de cette coopération décentralisée est assez visible mais demeure vacillant.

L'objectif de ce travail de recherche est d'analyser la place de la diplomatie Béninoise au service de la coopération décentralisée dans le processus de développement de la commune de Porto-Novo. Pour y parvenir, nous avons adopté une démarche méthodologique axée sur la recherche documentaire et l'entretien. Les résultats montrent que la coopération telle qu'elle est conduite et gérée ne favorise pas un développement à la base. Face à cet état de chose, des approches de solutions sont proposées aux autorités étatiques et à celles locales de Porto-Novo afin de favoriser la gestion efficace et efficiente au niveau de la commune.

Mots-clés : Diplomatie, coopération, développement, coopération décentralisée

ABSTRACT

Development is a challenge that every state in the world is trying to meet. In Benin, among the development strategies put in place by the government is cooperation. The state through the process of decentralization bequeathed some of its prerogatives to the grassroots.

Decree n ° 2005-764 of December 9, 2005 defining and modalities of Decentralized Cooperation in the Republic of Benin authorizes the municipalities to enter into partnership with other external territorial communities. Notwithstanding, the achievements resulting from this practice in the city, the impact of this decentralized cooperation is quite visible but remains vacillating. The objective of this research work is to analyze the place of Beninese diplomacy in the service of decentralized cooperation in the development process of the municipality of Porto-Novo. To achieve this, we have adopted a methodological approach based on documentary research and interview. The results show that cooperation as conducted and managed does not promote grassroots development. Faced with this state of affairs, solution approaches are proposed to the state and local authorities of Porto-Novo in order to promote effective and efficient management at the commune level.
Keywords: Diplomacy, cooperation, development, decentralized cooperation

INTRODUCTION

L'avènement de la mondialisation a fait paraître des défis que tous les Etats relèvent dans le monde pour mettre fin à la pauvreté. Ce combat ne date pas d'aujourd'hui, mais les Etats rencontrent des difficultés. Ces difficultés ont poussé plusieurs Etats à baser leur développement sur les actions de coopération. Aussi, dans les années 1970, des nouveaux acteurs ont fait irruption au plan international, il s'agit des collectivités locales. Cette irruption intervient au moment où les logiques traditionnelles de l'aide au développement sont remises en cause. En Afrique Subsaharienne dans les années 1970, les grandes sécheresses ont obligé les collectivités territoriales françaises à élaborer une nouvelle forme de coopération qui tourne autour de l'éducation et de la solidarité[1]. L'élaboration de cette nouvelle forme de coopération a permis dans un premier temps aux collectivités françaises de proposer une nouvelle solution aux préoccupations de développement dans les pays du

[1]Bondo Martine et Balikwisha Nyono Martin, La coopération décentralisée dans l'espace francophone, projet de rapport, Document n°12 de la session de l'APF, Abidjan, Juillet 2013.

Sud et dans un second temps leur a permis de s'imposer en tant que nouveaux acteurs des relations internationales.

Au Bénin, la coopération décentralisée trouve son fondement juridique dans l'article 151 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 qui stipule que « les Collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ». Elle comporte de grands enjeux pour les collectivités territoriales béninoises. Ainsi, presque toutes les communes du Bénin se sont engagées dans des partenariats avec leurs homologues étrangers qui travaillent sans discontinue pour accompagner les communes béninoises, notamment la commune de Porto-Novo dans son processus de développement. Cet état de chose passe par une certaine certaines pratiques diplomatiques pouvant permettre de maintenir à long terme les relations.

En effet, la diplomatie est *« la conduite des Relations internationales par voie de négociation »*[1]. Elle est l'art de représenter le gouvernement et les intérêts de

[1] Kalubi, L. (2007), *Histoire diplomatique*, éd. Betras, Kinshasa

son pays auprès des gouvernements étrangers, de veiller à ce que les droits, les intérêts, la dignité de sa patrie ne soient pas méconnus au dehors, d'administrer les affaires internationales et de diriger conformément aux instructions reçues, les négociations diplomatiques.

Aujourd'hui cet atout dont dispose ces communes pour leur développement souffre de dynamisme malgré l'amplification des initiatives de partenariats entre les communes béninoises avec des villes et organisations internationales.

1. CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

Le cadre théorique de l'étude présente le contexte, la problématique, les objectifs, les hypothèses de l'étude et la clarification conceptuelle.

1.1. Contexte de l'étude

La diplomatie béninoise au service de la coopération décentralisée est un sujet choisi à partir d'une curiosité scientifique qui est de comprendre si l'Etat en tant que sujet du droit public, accompagne les différentes entités qui le constitue pour qu'il se développe. Il est question également de comprendre si la participation des

communes du Bénin sur la scène internationale favorise le développement du pays. C'est aussi la volonté de comprendre si la mise en œuvre de cette forme de coopération constitue vraiment une aide aux acteurs locaux dans leur projet de développement durable. Cette étude a donc pour but de ressortir le rôle réel de la diplomatie béninoise pour le développement de la coopération décentralisée dans la commune de Porto-Novo.

Le concept de la coopération décentralisée aujourd'hui est un concept autour duquel plusieurs chercheurs sur le plan international ont eu à mener des réflexions compte tenu de son importance pour le développement des collectivités territoriales. Elle constitue un véritable moyen de mobilisation des ressources pour le développement des entités territoriales. Mais, peu d'études spécifiques sont menées sur la commune de Porto-Novo. Aussi, le fait que la seule forme de diplomatie qui est plus importante croit-on est celle entre les Etats alors que les collectivités territoriales représente des acteurs incontournables pour le développement d'un Etat car elles ont la capacité de nouer

des relations durables avec d'autres collectivités étrangères et peuvent amorcer plus vite qu'on le pense l'émergence d'un Pays. A cela s'ajoute la qualité des agents en charge de la diplomatie territoriale et de leur qualification face aux questions de coopération.

1.2. Problème de l'étude

Le développement local représente la vision globale de la décentralisation. Il est l'obstination des acteurs politiques ou civils de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent dans le but de rendre les conditions de vie de la population plus aisées sur le plan socioéconomique. L'organisation territoriale en République du Bénin a connu successivement des phases. Pour Djossou (2018), elle a « *traversé la période des indépendances, la période révolutionnaire et la période contemporaine qui a consacré l'avènement de la décentralisation et du découpage territorial tel qu'il se présente à ce jour* »[1].

[1] Djossou M. M., (2018). La coopération décentralisée France-Bénin. Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Poitiers, France, 140p

Le Bénin compte soixante-dix-sept (77) communes dont trois sont à statut particulier[1]. *Ce n'est qu'en décembre 2002 que la décentralisation est entrée dans sa phase active avec l'organisation effective des premières élections locales*[2]. Le gouvernement central, en déléguant ses pouvoirs aux gouvernements locaux, donne à ceux-ci les prérogatives d'agir dans les secteurs pouvant favoriser leur développement à la base. L'article 41 alinéas 2 de la loi n°2019-40 du 07 Novembre 2019 portant modification de la Constitution du 11 Décembre 1990 stipule que « *le président de la République est le Chef de l'Etat. Il est l'élu de la Nation et incarne l'unité nationale. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux* ». L'interprétation de cet article montre que le chef de l'Etat est le responsable en charge du respect des traités et accords internationaux. Il

[1] *Loi n° 98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier définit les trois communes à statut particulier que sont : Cotonou, Parakou et .Porto-Novo*

[2] Soumonni A. C. (2008), La commune de Savè, cinq ans après de mise en oeuvre de la décentralisation, Mémoire d'obtention du diplôme de Technicien Supérieur, ENAM, Abomey-Calavi, 2008, 63 pages.

a donc en charge la signature et la mise en œuvre des traités et accords internationaux.

La concrétisation de la décentralisation avec la formation de son corpus juridique laisse remarquer que la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin en son titre VII délègue aux communes la possibilité d'adhérer à une organisation internationale de ville et également de se mettre en relation avec les communes extérieures. Cela se traduit par les articles 178 et 179 de cette loi qui stipulent respectivement que : *« la commune peut adhérer à des organisations internationales de ville »* et *« lorsqu'une commune décide des relations avec des organismes décentralisés étrangers ou d'adhérer à une organisation internationale, elle saisit l'autorité de tutelle en bonne et due forme pour approbation »*.Ainsi donc apparait la coopération décentralisée qui représente la nouvelle forme de coopération ayant pour but de donner un coup de main à l'Etat.

La coopération décentralisée apparaît indispensable pour le développement des communes. Malgré cela, bon nombre de communes béninoises sont

confrontées à des difficultés relatives à la mise en place de partenariats durable et bénéfique. Dans la ville de Porto-Novo, la pratique de la coopération décentralisée est remarquable mais la mise en œuvre concrète des projets initiés ne sont souvent pas remarquables. Parfois, la recherche des partenaires ne concordent pas avec les problèmes ou les projets nécessitant la coopération. Cela apparait moins important pour le développement de la ville capitale. Quel est donc le rôle de la diplomatie béninoise au service de la coopération décentralisée ? L'Etat à travers le Ministère des Affaires Etrangère et de la Coopération appui-t-il les communes dans la recherche des partenaires, la mise en œuvre et la réalisation concrète des projets d'accord de partenariat ? Existe-t-il un cadre de concertation et de communication entre les personnels en charge de la coopération décentralisée dans la commune de Porto-Novo et ceux du Ministère pour décider des stratégies de bonne gestion des projets initiés avec des partenaires étrangers ? Voilà autant de questionnements qui nous amènent à murir nos réflexions sur la problématique de l'utilité de la diplomatie béninoise

au service de la coopération décentralisée à Porto-Novo au Bénin.

1.3. Objectifs de l'étude

L'objectif global est d'analyser l'utilité de la diplomatie Béninoise au service de la coopération décentralisée dans le processus de développement de la commune de Porto-Novo. Les objectifs spécifiques sont :

- ✓ Déterminer l'implication des acteurs étatiques dans la facilitation des relations entre les partenaires étrangers et la commune de Porto-Novo.
- ✓ Démontrer les facteurs qui impactent la mise en œuvre des projets de développement initiés par la commune de Porto-Novo avec des partenaires étrangers.

1.4. Hypothèses de l'étude

Deux hypothèses nous ont permis de vérifier si nos objectifs sont atteints à la fin de cette étude. Ces hypothèses sont :

- ❖ L'implication des acteurs de l'administration centrale dans la recherche de partenariat, la mise en œuvre et le

suivi des partenariats explique l'essor de la coopération décentralisée dans la commune de Porto-Novo.

- Plusieurs facteurs impactent la mise en œuvre des projets de développement initiés par la commune de Porto-Novo et les partenaires étrangers.

1.5. Clarification conceptuelle

La clarification conceptuelle prend en compte le concept de décentralisation, de coopération, de coopération décentralisée et de diplomatie des villes.

1.5.1. Décentralisation

La décentralisation fait l'objet de nombreuses définitions dans la littérature au point que la notion semble polysémique. Pour autant, on se contentera d'énoncer dans le présent cadre, les définitions qui sont les plus évocatrices. Deberre (2007) la définit « d' une part, comme un moyen qui cherche à réformer l'action publique en améliorant l'offre et le financement des services, et d'autre part, comme un système cherchant à rapprocher les institutions publiques de la population et des acteurs locaux, voit dans la gouvernance un cadre propice à la

réalisation du développement local. » Selon Ebel et Yilmaz (2001), en « règle générale, décentraliser le pouvoir d'élaboration de politiques publiques consiste, pour le gouvernement central et ses organismes, à transférer la responsabilité juridique et politique de la planification de projet, de la prise de décision et de la gestion d'activités publiques à des gouvernements infranationaux ». Etant entendu qu'un tel transfert de responsabilité mise sur la capacité desdits gouvernements infranationaux à adapter les services aux besoins et aux préférences des citoyens locaux.

La conception moderne de la décentralisation implique la libre administration des collectivités locales entendue au sens du libre choix des dirigeants de la collectivité par les citoyens suivant des procédures démocratiques. En d'autres termes, Mback (2003) affirme que « c'est seulement lorsque l'on est en présence d'une collectivité locale dont les organes délibérant et exécutif sont élus que l'on a affaire à une décentralisation véritable ». Elle représente aussi une technique d'organisation administrative par laquelle l'Etat donne à

d'autres individus de droit public le soin de s'administrer eux-mêmes.

1.5.2. Coopération décentralisée

La coopération décentralisée est un concept relativement nouveau dans les relations internationales. Pour Honnet (2013), elle consiste à « établir des relations durables avec des collectivités d'autres pays, dans une perspective d'intérêt mutuel où les deux collectivités s'enrichissent de cette relation ». Relation de coopération qui lie une collectivité locale décentralisée ou un groupement de collectivités locales béninoises à un partenaire étranger doté de la personnalité morale. Lorsqu'elle associe une ville d'un pays du Nord et celle d'un pays du Sud dans le but d'aider les collectivités territoriales des pays sous-développés à travers des projets de développement elle est appelée : coopération décentralisée pour le développement.

Husson (2000) a proposé, quant à lui, trois types d'approche de la coopération décentralisée. La première vise les rapports de solidarité et encourage le partage et une meilleure compréhension mutuelle : « la coopération

décentralisée est un moyen de rapprochement entre les hommes, une école de solidarité, un espace de rencontre interculturel ».[1] Ce type d'approche intervient en matière d'aide à la solidarité, soit par l'envoi de matériels (livres, médicaments…), soit en finançant des petites structures (dispensaires, écoles, puits…). La deuxième approche concerne le développement communal. Cette forme de coopération cherche à renforcer le poids des collectivités françaises pour les inscrire dans une vraie démarche prenant en compte le contexte politique et socioéconomique du pays avec lequel elles collaborent : « entre des institutions publiques nouvelles, sans légitimité socialement reconnue mais détentrice du pouvoir politique, et des initiatives locales portées par des forces sociales, à l'histoire souvent longue, il y a d'abord des relations de confiance à établir pour pouvoir engager l'avenir »[2]. La troisième approche cherche un appui institutionnel à la structuration des sociétés. Ce type d'approche rarement adopté mais à développer dans un

[1] HUSSON Bernard, La coopération décentralisée, légitimer un espace public au Sud et à L'Est, Paris, Paris, Publication CIEDEL (Centre International d'Etudes pour le Développement Local), juillet 2000, p 2

[2] Ibid, p 3

avenir proche s'efforce « d'accompagner la transformation de l'organisation administrative et politique des pays dans un sens de plus grande transparence et d'une plus grande efficacité dans les services aux populations ». Il s'agit d'instituer un nouvel espace de coopération entre la gestion interétatique des administrations centrales et celle des organisations non gouvernementales.

La coopération, selon Vion et Negrier (2002), est le résultat « d'un étagement de la diplomatie ». S'inscrivant dans une logique d'apaisement des rapports entre acteurs sociaux, elle est la résultante des rapports diplomatiques ou le moyen de leur construction. L'objet de la diplomatie est la réduction et l'effacement des tensions et crises et l'instauration d'un climat de paix.[1]

1.5.3. Diplomatie des villes

Encore appelée diplomatie décentralisée, diplomatie territoriale ou diplomatie des collectivités

[1] VION, A. et NEGRIER, E., « La coopération décentralisée, un étage du jeu diplomatique », CEPEL Montpellier *Contribution à l'atelier Les nouvelles formes de la diplomatie*, Congres AFSP, Lille, 21 septembre 2002, p.3.

territoriales, la diplomatie des villes être définie comme l'ensemble des stratégies d'ouverture au monde mise en place entre collectivités territoriales étrangères, impliquant leurs acteurs territoriaux autour d'expériences de dialogues, de partages et de projets, sur la base d'un document de convention. Depuis plusieurs années, les collectivités locales montent en puissance sur la scène internationale. Cela se traduit dans une « diplomatie des villes » ou, progressivement, elles s'affirment comme interlocutrices des Etats et des Nations Unies, en poursuivant des objectifs de lutte contre la pauvreté et de maintien de la paix. Mais elles jouent également un rôle important dans l'aide au développement.

La diplomatie des villes pour Paquin (2004) peut être définie comme « l'influence des gouvernements locaux ou territoriaux sur la politique internationale ». L'émergence du concept remonte à la Seconde Guerre mondiale, quand l'action internationale des États américains, le Massachusetts par exemple, est présentée comme une forme de diplomatie parallèle à celle des gouvernements centraux. Soldatos (1990) au début des années 1990, a été l'un des premiers à utiliser ce concept,

qu'il a défini comme « une poursuite directe et à divers degrés, de la part d'États fédérés, d'activités étrangères ».

2. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La méthodologie de la recherche est faite de la technique, outils de collecte de donnée et la présentation et analyse des données et interprétation des résultats.

2.1. Instrument de la recherche et méthode de collecte des données.

La méthode quantitative de recherche est utilisée pour faire ce travail. Cette méthode a permis de déterminer la place de la diplomatie béninoise dans la coopération décentralisée à Porto-Novo. Des interviews ont été effectuées, les acteurs en charge de la coopération décentralisée au niveau étatique, au niveau de l'ANCB et au niveau de la mairie de Porto-Novo ont été ciblés pour mieux cerner la problématique.

2.2. Technique de traitement des données

Les données recueillies sur le terrain ont été traité de façon manuelle avec les moyens que nous avons à notre disposition. Ainsi, les données issues des entretiens ont

été transcrites et exploitées pour l'analyse. L'intérêt que les différents responsables en charge de la coopération décentralisée à tous les niveaux accordent à notre recherche a favorisé l'atteinte des objectifs.

2.3. Présentation des données collectées

Avant l'avènement de la décentralisation, la commune de Porto-Novo était déjà en partenariat avec des villes étrangères. La décentralisation a donc permis la dynamisation de cette coopération et l'ouverture de la commune à d'autres partenaires extérieurs. Le tableau ci-dessous énumère les différents partenaires étrangers et la nature actuelle de leur relation avec la municipalité de Porto-Novo.

Tableau 1: Point détaillé des Partenaires Techniques et Financiers de la Mairie de Porto-Novo

N°	Nom de l'institution	Type /Objet du partenariat
1	Métropole de Montréal	Coopération décentralisée
2	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	Coopération décentralisée
3	La Métropole et la Ville de Lyon	Coopération décentralisée
4	Le Gouvernement de l'Etat	Coopération décentralisée

	d'Osun	
5	AIMF	Coopération décentralisée
6	UNESCO	Coopération culturel (FIP)
7	CGLU	Coopération décentralisée
8	FMDV	Partenaire technique et financier dans le cadre du projet Porto-Novo Ville Intelligente pour l'installation des lampadaires solaires LED intelligents
9	SOLECO (Canada)	Partenaire technique et financier dans le cadre du projet de pyrolyse de Porto-Novo
10	SACO (Canada)	Partenaire technique dans le cadre du projet Porto-Novo Ville Intelligente et le Projet de pyrolyse, par le biais de la coopération décentralisée avec Montréal
11	AMAF	Partenaire technique pour la mobilisation des acteurs locaux de Lyon
12	René ALETRU	Partenaire offrant des livres
13	HANDIMAT	Partenaire techniques sur les questions du handicap
14	CMA Lyon	Partenaire pour la mise en place du jumelage avec la chambre interdépartementale des métiers de l'Ouémé et le renforcement des capacités des artisans de Porto-Novo
15	LUCI	Coopération décentralisée

16	ICLEI	Coopération décentralisée
17	AFD	Partenaire financier dans le cadre des projets FICOL et Porto-Novo Ville Verte
18	FFEM	Partenaire financier dans le cadre du projets Porto-Novo Ville Verte
19	ADEA	
20	SCD	Partenaire technique à l'organisation des chantiers humanitaires pour la jeunesse
21	Bibliothèque de Vénissieux	Partenaire technique pour la mise à disposition de livres
22	RESACOOP	Partenaire technique pour la mobilisation des acteurs locaux de Lyon et le renforcement des capacités
23	FEDEVACO	Partenaires technique pour la mobilisation des acteurs locaux du canton de Vaud à Lausanne en Suisse
24	Ambassade de la République Populaire de la Chine	Partenaire technique culturel
25	Union Européenne	Financement du projet PACTE
26	Badagry	Coopération décentralisée

Source : CCD, Mairie de Porto-Novo, Octobre 2020

Tableau 2: Présentation du niveau d'exécution du programme 10 relatifs au renforcement de la coopération intercommunale et internationale inscrit dans le PDM 2016-2020

PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS	Niveau d'exécution		
	% d'activités en cours d'exécution	% d'activités exécutées	% d'activités non exécutées
Programme 10 : Renforcement de la coopération intercommunale et internationale	**28,57**	**0**	**71,43**
Projet 10.1 : Développer l'intercommunalité			
A 10.1.1 : Promouvoir la communauté des Communes de l'Ouémé et d'autres intercommunalités	En cours		
A 10.1.2: Organiser des ateliers de formation au profit des élus et cadres en vue de l'appropriation des textes de la décentralisation et de l'intercommunalité	Non exécuté		
A 10.1.3 : Contribuer à la réalisation des projets communs	Non exécuté		
Projet 10.2 : Renforcement de la coopération décentralisée			
A 10.2.1 : Développer de nouveaux partenariats	En cours		
A 10.2.2 : renforcer les accords de coopération en cours notamment Badagry Apapa (Nigéria) et Raleigh (USA), winstone Salem, Libreville, Kigali			
A 10.2.3: Participer aux manifestations des villes partenaires			
A 10.2.4 : Mettre en place un mécanisme de veille informationnel en vue d'attirer les autorités de marques vers PN	Non exécuté		

Source : DAFE, Mairie de Porto-Novo, Août 2020

2.4. Analyse des résultats

En général, les conventions de coopération s'étendent sur des domaines d'interventions variés pour le développement de la ville de Porto-Novo. Néanmoins il existe un écart considérable entre, les objectifs fixés et les résultats obtenus. Cela ne veut pas forcément dire que le bilan, global est négatif. Tout dépendra des critères sur lesquels nous allons nous appuyer pour établir ce bilan.

En effet, l'appui institutionnel étatique est effectif mais souffre un peu d'un conflit d'attribution. Le Ministère des Affaires Etrangère et de la Coopération et le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale se trouvent parfois confus dans les tâches à exécuter en matière de coopération décentralisée à cause de la non clarification des rôles. Cet état de chose vient d'être corriger grâce aux différents décrets portant Attribution, organisation et fonctionnement des deux ministères pris en 2020 pour corriger ce conflit.

Aussi, faut-il noter que la majorité des partenariats qui sont noués entre les partenaires étrangers et la commune de Porto-Novo relève des relations amicales existantes déjà entre les deux institutions. L'intervention

réelle des acteurs centraux se sent lorsqu'une une convention devant sanctionner cette relation s'impose. Il faut ajouter que dans le cadre de rendre plus effectif la coopération décentralisée, le MAEC en 2018 a organisé une tournée dans les communes du Bénin pour recenser l'état des lieux de la coopération décentralisée mais à ce jour rien n'est encore observée. L'existence d'un cadre de concertation regroupant les acteurs étatiques et communaux rend plus dynamique la coopération décentralisée.

L'Etat à travers ses partenaires, accompagne les collectivités territoriales. Cet état de chose s'explique par le fait que les partenaires étatiques (coopération suisse, coopération allemande ou coopération française) installent des bureaux de coopération (la GTZ, l'AFD) au Bénin. Ces bureaux de coopération ont pour mission de mettre en œuvre les projets de coopération définit à travers des thématiques fixés par les deux Etats signataires du projet d'accord.

Après analyse, il ressort que l'appui des institutions étatique est effectif mais leur implication dans la recherche de partenariat, la mise en œuvre et le suivi

des partenariats n'est pas effective, par conséquent l'hypothèse 1 est infirmée. L'analyse des tableaux sur le niveau d'exécution du programme de la coopération décentralisée inscrit dans le Plan Municipal de Développement, il faut noter qu'aucun des projets contenus dans ce programme n'est exécuté. De même, le manque de personnel pour la gestion efficace du Service s'occupant de la coopération décentralisée est observé, par conséquent l'hypothèse 2 est confirmée.

3. REALISATIONS ISSUES DE LA COOPERATION DANS LA COMMUNE DE PORTO-NOVO

Si l'on s'appuie sur les résultats des réalisations issues de la coopération décentralisée entre la ville de Porto-Novo avec les villes extérieures on peut retenir :

3.1.Dans le domaine du développement urbain

- ✓ l'organisation de la 1ère session africaine des Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine à Porto-Novo,
- ✓ l'organisation d'une 2ème session des Ateliers Internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine à Porto-

Novo sur l'aménagement des Berges de la lagune de Porto-Novo,

- ✓ l'organisation d'une 3ème session des Ateliers Internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine à Porto-Novo sur l'aménagement du quartier de Lokpodji en bordure de lagune, l'envoi de matériels (feux tricolores).

3.2.Dans le domaine d'appuis institutionnels et des politiques publiques

- ✓ le voyage d'étude à Cergy Pontoise d'élus et cadres administratifs de Porto-Novo sur les thèmes de l'intercommunalité, des finances locales et de la planification urbaine,
- ✓ le programme concerté d'appui à la décentralisation avec Cité Unies France et l'ANCB,
- ✓ le voyage d'échanges entre cadres et élus,
- ✓ l'appui à la mise en place d'une structure intercommunale à l'échelle du Département de l'Ouémé ce qui a favorisé la création de la Communauté de communes de l'Ouémé (CCO),

communauté qui regroupe 9 communes du Département,

- ✓ 4 stages de formation d'une durée de 15 jours de techniciens de la ville de Porto-Novo à Lyon, ce qui fait un total de 12 stages sur la durée de la convention, soit sur 3 années.

3.3.Dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie à Porto-Novo

- ✓ la sensibilisation des populations à la question du traitement des déchets,
- ✓ le séjour en immersion d'agents municipaux de Porto-Novo à Buchelay,
- ✓ la mission d'experts de la Ville de Buchelay et de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines,
- ✓ l'appui technique pour l'amélioration de la gestion de déchets, l'envoi de matériel, camions BOM pour ramassage d'ordures Ménagères ;
- ✓ la mise en place effective du Projet PNVV qui est un projet d'aménagement de la berge-Est de la lagune de Porto-Novo, de préservation du

patrimoine architectural du vieux Porto-Novo. Mais surtout un projet de planification stratégique de manière durable du développement de la ville de Porto-Novo.

- ✓ La signature de l'accord de financement du projet PNVV pour un montant 9.2 millions d'euro soit six milliards vingt-six million (6.026.000) de francs CFA de l'AFD et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un fait inédit. Pour la première fois, l'AFD finance à cette hauteur directement une municipalité sans l'aval de l'État. Il ne s'agit pas d'un emprunt mais d'une subvention. La réalisation de ce projet va transformer le visage de la berge lagunaire par l'érection d'une promenade le long de la berge. Ainsi, des touristes nationaux et étrangers peuvent admirer la lagune grâce au passage piéton qui sera construit le long de la berge. Le projet PNVV a été sélectionné parmi tant d'autres parce qu'il répond aux défis du dérèglement climatique. Ce projet a été présenté à deux reprises lors de la COP21 à Paris.

- ✓ Le renouvellement de la convention de coopération avec la métropole de Lyon a permis la mise en place par le biais du projet FICOL, un projet pilote de tri semi-mécanisé des déchets solides ménagers et a obtenu un financement de l'AFD d'un montant de 500.000 euros, soit 327 500 000F CFA. La concrétisation de ce projet va permettre de réduire à terme de façon substantielle les charges énormes qui pèsent sur la ville pour la gestion des déchets et les coûts de transport au centre d'enfouissement de la ville de Porto-Novo. A ce projet de gestion des ordures s'ajoute le PUGEMU qui a mis à la disposition des villes du Grand Nokoué (Cotonou, Porto-Novo, Ouidah, Abomey Calavi, Sèmè-Podji), des camions Amplirolls pour le transfert des déchets ménages jusqu'à la décharge finale.

3.4.Dans le domaine de la santé

- ✓ la mise en place d'un programme pluriannuel de coopération sanitaire, entre le Centre Hospitalier René Dubois de Pontoise et le centre hospitalier

départemental de l'Ouémé et les centres de santé de la ville de Porto-Novo ;

- ✓ la mise en place d'un projet d'interconnexion entre les centres de santé et l'hôpital pour améliorer le suivi des patients. Elle a aussi permis à la ville de Saint-Jérôme au Canada, de mener une mission humanitaire de pompiers canadiens qui sont venus former leurs homologues de la capitale avec un appui de matériels d'urgence et de médicaments du 27 mai au 13 juin 2016. D'autres partenaires canadiens sont annoncés par la mairie comme Santé et Collaboration Internationale ou encore Service d'Assistance Canadienne aux Organismes et le Partenariat pour le Développement des Communautés. Les cadres de la mairie travaillent à formaliser ces partenariats dans des conventions bipartites.

3.5.Dans le domaine du Patrimoine, tourisme et culture

- ✓ la réalisation d'un travail de collecte de données des éléments culturels de la région de Porto-Novo

(répertoire musicale, contes, légendes, danses…) par un binôme constitué d'un étudiant de l'Université de Cergy- Pontoise et d'un étudiant de l'INJEPS (Porto-Novo) afin de créer une banque d'images et une audiothèque au sein de la médiathèque du CEMAAC.,

- ✓ l' accueil d'un musicien Béninois pour travailler avec des jeunes cergypontains qui participent à un atelier théâtre organisé par le conservatoire et qui débouche sur la réalisation d'un spectacle pour le lancement de la semaine de la solidarité internationale,
- ✓ l'appui à la réalisation d'un diagnostic touristique du département de l'Ouémé, création de la « Maison du patrimoine et du tourisme » de la ville,
- ✓ le projet de restauration des places Azalou-Come et Djihoue-Come à Adjina dans le 3e arrondissement,
- ✓ l'amélioration des activités d'inventaire, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel de la ville dans le cadre du projet PaCTE. Ainsi, 751 biens ont été recensés et ont été intégrés dans le logiciel e-patrimoine. Ce qui dépasse les

prévisions qui étaient de 650 par le projet ; soit un taux de réalisation de 117 %.

- ✓ L'organisation du Festival International de Porto-Novo (FIP) a permis également le brassage entre les cultures porto-noviennes et celles de l'Etat d'Osun au Nigéria. Institué en 2016 par le M. Emmanuel ZOSSOU, Ancien Maire de la Municipalité de Porto-Novo, le Festival International de Porto Novo (FIP) connaît une avancée à chaque édition. Le FIP est un carrefour culturel à dimension nationale avec pour vocation de révéler au monde entier, le riche patrimoine culturel et artistique de la ville Porto-Novo. Fort des différentes éditions riches en couleurs et en démonstrations de toutes sortes, ce festival des arts et cultures de Porto Novo représente un maillon essentiel du développement culturel au Bénin et en Afrique.

4. SUGGESTIONS

Face à ces différentes difficultés qui se présentent comme une barrière à l'essor de la coopération

décentralisée dans la commune de Porto-Novo, il est important de faire des suggestions réaliste et réalisable à l'endroit de tous les acteurs de la coopération décentralisée.

4.1. A l'endroit de l'Etat Béninois

Pour que la coopération décentralisée prospère dans la ville de Porto-Novo et attire plus de partenaires à investir, l'Etat béninois doit être en amont et en avale puisque c'est une partie de sa souveraineté qu'il a légué à cette collectivité de s'autogérer. A cet effet il doit :

- ❖ Etablir une base de données des besoins et opportunités des communes et des localités du pays qui sera mise à la disposition des institutions diplomatiques béninoises pour favoriser la recherche rapide des partenaires conformément aux besoins ;
- ❖ Intégrer les universités et les centres de formation professionnels dans les projets de coopération ;
- ❖ Renforcer la synergie entre le MAEC, le MDGL, l'ANCB et les communes autour de la coopération décentralisée ;

❖ Prendre en compte les besoins des communes dans les stratégies nationales de développement des secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, l'énergie… ;

❖ rendre opérationnel la politique d'envoi des diplomates dans les communes pour favoriser

❖ associer les acteurs privés, qui sont les principaux moteurs du développement économique, dans la réalisation des actions de coopération décentralisée ;

4.2. A l'endroit des autorités de la mairie de Porto-Novo

Les autorités de la mairie de Porto-Novo ont aussi un rôle très important à jouer dans la mise en œuvre parfaite des actions concrètes de la coopération décentralisée dans la ville de Porto-Novo. A cet effet, elles doivent :

- créer une direction de la coopération décentralisée qui sera composée de différents services constitués des experts pour la bonne gestion de la coopération décentralisée ;
- penser beaucoup plus aux secteurs productifs lors de la signature des accords de coopération ;

- confier l'étude de faisabilité des projets aux experts en la matière pour éviter un déphasage avec les réalités des communautés;
- favoriser les échanges universitaires, stages de jeunes étudiants, etc…
- rédiger un document portant sur la promotion de la coopération décentralisée dans la ville de Porto-Novo.

CONCLUSION

La coopération décentralisée est une pratique qui permet aux communes de s'ouvrir au monde et d'acquérir de nouvelles connaissances. Elle représente un moyen de consolidation de la décentralisation, parce que certaines prérogatives de l'Etat sont exercées à la base. Plus d'une décennie de pratique de coopération décentralisée et la ville de Porto-Novo est toujours confrontée à des difficultés pour une bonne gestion de la coopération.

Cette recherche a pour objectif d'analyser l'utilité de la diplomatie Béninoise au service de la coopération décentralisée dans le processus de développement de la commune de Porto-Novo. Pour pouvoir atteindre cet

objectif nous avons émis des hypothèses qui par la suite ont été confrontées aux réalités du terrain. Au terme de cette étude sur la diplomatie béninoise au service de la coopération décentralisée à Porto-Novo au Bénin, il ressort que depuis l'avènement de la décentralisation, plusieurs projets, ateliers ont été initié dans le cadre de la coopération décentralisée pour une mise en œuvre de cette dernière. La ville de Porto-Novo a donc bénéficié de plusieurs actions de coopération. Néanmoins, quelles que soient la volonté et la bonne foi des acteurs, si les actions et projets n'obéissent pas à une cohérence territoriale et sociale, la coopération décentralisée ne peut contribuer à l'essor des sociétés concernées. Aussi, pour que les régions, les collectivités ou autres entités territoriales puissent jouer pleinement leur rôle d'acteurs de la coopération décentralisée, il est nécessaire qu'elles disposent d'un minimum d'autonomie. De ce fait, il est important de favoriser la création d'organisations regroupant des collectivités territoriales dans les pays du Sud.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bekkouche A. (2004), *La coopération décentralisée, entre intent ions louables au Nord et attentes au Sud* in dossier La coopération décentralisée au secours du développement?, n°7, octobre - novembre - décembre, 44 pages

Blandin-Estournet C. (2008), Culture O Centre, Ateliers de développement culturel, Paris, compte rendu d'atelier.

Dejours C. (1993) Coopération et construction de l'identité en situation de travail Mise en ligne mars 1993, http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=638 (21/07/2020)

Djindjere M. (2014), les accords transnationaux entre les collectivités publiques françaises et africaines : le cas de Burkina-Faso, Thèse de doctorat en Droit Public, soutenu à Reims à l'Ecole doctorale des Sciences de l'Homme et de la Société, 306p.

Djossou M. M., (2018). La coopération décentralisée France-Bénin. Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Poitiers, France, 140p.

Gallet B. (2005), “les enjeux de la coopération décentralisée“ in Revue Internationale et Stratégique, ISSN 1287-1672, 2005/1 N°157, pp 61 à 70.

Paquin S., (2004). *Paradiplomatie et relations internationales. Théories de stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, Collection Régionalisme et fédéralisme, Bruxelles, Peter Lang, 195p

Petiteville F. (1995) *la coopération décentralisée, les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud* , l’harmattan. P 278

Plan de Développement Municipal 2016-2020 de la ville de Porto-Novo, p.29-31

Rapport des sessions de la commissions thématique intercommunalité et coopération décentralisée (2017) in Actes 2017 de la commission thématique intercommunalité et coopération décentralisée, 107p ;

Rapport provisoire du CIEDEL Centre international d’études pour le développement local in Evaluation de la coopération décentralisée entre la Communauté d’Agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Porto-Novo, Janvier 2011

Rapport provisoire du CIEDEL Centre international d'études pour le développement local in Evaluation de la coopération décentralisée entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Porto-Novo », Janvier 2011

Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-béninoise 2013-2014

Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU lors de 26ème session en 1971.

Wassenberg B. et Marion A., (2016), *La diplomatie des collectivités territoriales des années 1980 à nos jours*, fare Cahiers n°17, Université de Strasbourg, le Harmattan, 248p